



SAISON 2020

REGLEMENTS SPORTIF

Ce règlement est enregistré à la FFSA sous le n°xxx-yyyy

Du fait de leur inscription à la Twin'cup Sprints, et Twin'cup sprints-longs, les concurrents reconnaissent connaître les présents Règlements et s'engagent à les respecter et à les faire respecter par leurs équipes. Ils devront être signés pour « bon pour accord » de chaque concurrent et pilote.

Tous les points non prévus au présent règlement relèvent des prescriptions générales FFSA, du règlement standard des circuits asphalte, du code sportif internationale de la FIA et/ou figureront dans le règlement particulier de chaque épreuve.

Tout ce qui n'est pas explicitement autorisé par les présents règlements est strictement interdit.

Une modification autorisée ne peut pas entraîner une modification non autorisée.



REGLEMENT SPORTIF 2020

ART.1 – ORGANISATION :

Chaque fois que les présents règlements mentionnent PROMO-EVENTS, il y a lieu de lire « PROMO-EVENTS et/ou ses mandataires ».

PROMO-EVENTS est le promoteur exclusif du Challenge Twin'cup sprint et sprint long et le diffuseur exclusif du kit « Twin'sport » et de ses pièces détachées homologuées pour le challenge.

Chaque fois que les présents règlements mentionnent Challenge Twin'cup, il y a lieu de lire « challenge Twin'cup Sprints », « challenge Twin'cup sprints longs ».

PROMO-EVENTS

14, rue des mineurs

30410 Molières sur Cèze

Téléphone : 06.10.72.43.58

Contact : Marc PACHOT

E-Mail : Twincup.sprint@laposte.net



Calendrier 2020

La Twin'cup sprint sera présente sur 8 épreuves sprints et 6 épreuves de sprints longs aux dates ci-dessous.

Championnat Twin'cup sprints

29 février/01 Mars	Nogaro (Coupe de France des Circuits)
10/12 Avril	Nogaro (Coupes de Pâques)
25/26 Avril	Pau Arnos (Coupe de France des Circuits)
22/24 Mai	Pau Ville (Grand prix de Pau)
06/07 juin	Lédenon (Coupe de France des Circuits)
05/06 septembre	Charade (Grand prix camions)
12/13 septembre	Croix-en-Ternois (Coupe de France des Circuits)
03/04 octobre	Val de Vienne (Coupe de France des Circuits)
24/25 octobre	Le Mans (Coupe de France des Circuits)
13/15 novembre	Dijon-Prénois (Coupe de France des Circuits)

Championnat Twin'cup Sprints longs

29 février/01 Mars	Nogaro (Coupe de France des Circuits)
25/26 Avril	Pau Arnos (Coupe de France des Circuits)
06/07 juin	Lédenon (Coupe de France des Circuits)
12/13 septembre	Croix-en-Ternois (Coupe de France des Circuits)
03/04 octobre	Val de Vienne (Coupe de France des Circuits)
13/15 novembre	Dijon-Prénois (Coupe de France des Circuits)

Un classement féminin sera établi lors de chaque épreuve en sprint et en sprint long.

Une ou plusieurs épreuves supplémentaires pourront être organisées. Les dates ci-dessus sont données à titre indicatif et susceptibles de modifications ou d'annulation.



ART.2 – DEFINITION :

Dans le texte ci-dessous, est appelée épreuve : essai(s) qualificatif (s) et course(s) lors d'un week-end. Les épreuves de la Twin'cup sont réservées aux véhicules Twin'cup du modèle RENAULT TWINGO VERSION 1 (1993-1998- moteur initial C3G), équipés du kit « Twin'sport » fourni uniquement par Promo-events et respectant en tous points la fiche technique d'homologation et **le règlement technique en cours**. Un classement général sera effectué à la fin de chaque épreuve et en fin de challenge.

Les véhicules Twin'cup ont pour but de promouvoir l'accès au sport automobile, et sont règlementés pour participer uniquement au Challenge Twin'cup, en accord avec la FFSA.

ART .3 –PARTICIPATION :

3.1 Admission

La Twin'cup sprint est un challenge sur invitation. Pour préserver l'esprit de la Twin'cup, Promo-Events se réserve le droit de refuser toute inscription sans avoir à motiver ses décisions ;

Les inscriptions sont strictement personnelles et nominatives, par conséquent elles ne peuvent être cédées ou revendues.

La Twin'cup sprint est ouverte à tout licencié, titulaire d'une licence annuelle régionale ou nationale FFSA ou d'un titre de participation (licence étrangère non-autorisée).

3.2 Inscription à la Twin'cup sprint

Toute voiture devra impérativement être inscrite et chaque équipe devra envoyer le formulaire d'engagement de la voiture minimum **10 jours avant l'épreuve** et s'acquitter du droit d'inscription à la Twin'cup sprint auprès de Promo-Events. **Au-delà de cette limite, une majoration de 10% sera appliquée sur le montant de l'engagement.**

3.3 Engagements aux épreuves

En s'inscrivant à la Twin'cup sprint, l'équipe s'engage irrévocablement aux épreuves du calendrier. Avant chaque épreuve un « bulletin d'engagement » (à télécharger) devra impérativement être envoyé à Promo-Events, confirmant la participation de la voiture à l'épreuve, ainsi que le/les pilote(s) participant à l'épreuve (pilote série 1, pilote série 2, pilotes sprint long, asa, n° licence...).

Société PROMO-EVENTS – Organisateur d'Evènements Automobile / **INITIALES DU SIGNATAIRE**
14 rue des mineurs 30410 Molières sur Cèze – téléphone 06.10.72.43.58
E-mail : twincup.sprint@laposte.net – web site : www.twincup.net
Siret : 792 105 231 00015



Les droits d'inscription annuelle et d'engagements aux épreuves resteront acquis à Promo-Events, même si le participant ne prend pas le départ.

Il ne sera accordé aucun remboursement, ni total, ni partiel, aux participants exclus de la course par la Direction de Course ou par l'organisateur pour manquement aux règlements sportifs et techniques et/ou pour conduite et propos antisportifs sur et hors circuits avérés.

3.4 Equipement des pilotes

La réglementation FFSA en vigueur s'applique pour toutes personnes montant à bord d'un véhicule pendant les essais officiels ou non et les courses.

Tout pilote devra prendre connaissance de la réglementation générale circuit FFSA complété du règlement technique Promo-Events (chapitre équipements des pilotes).

Les pilotes des séries sprint et courses longues auront l'obligation de porter une combinaison aux couleurs de la Twin'cup sprint réalisée par le promoteur Promo-Events ou une combinaison neutre (ne portant aucune mention de séries concurrentes).

ART.4 –Paddock

Un paddock Twin'cup sera établi sur les circuits et toutes les équipes s'engagent à y mettre leur voiture pendant d'épreuve, entre chaque séance d'essais, avant le départ et après l'arrivée de chaque course.

Toute voiture situé en dehors du paddock Twin'cup ne pourra prendre part à une séance Twin'cup sprint, ni prétendre à être classée au challenge Twin'cup sprint.

Cette disposition ne déroge pas aux règles du parc fermé.

Aucun travail de mécanique ne saura être toléré en dehors de cette zone ou sous régime de parc fermé, sauf autorisation du Directeur de Course. Tout manquement à ce point du règlement sera passible d'exclusion de la course ou de l'épreuve. Aucun travail mécanique n'est permis en régime de pré-grille ni de parc fermé.

Rappel : aucun travail mécanique quel qu'il soit, n'est permis dans la zone de pré-grille.



ART.5 – DEROULEMENT DES EPREUVES :

5.1 Horaires

Les horaires détaillés de chaque épreuve seront fournis avant chaque épreuve. Chaque concurrent porte à sa propre responsabilité la connaissance des horaires des épreuves et de mise en pré-grille. La modification des horaires est possible à tout moment par l'organisateur de l'épreuve.

5.2 Vérifications administratives

Tout pilote devra se présenter lors de son arrivée aux vérifications administratives selon les horaires d'ouverture indiqués avant chaque épreuve. Chaque concurrent porte à sa propre responsabilité La connaissance des horaires des vérifications administratives.

Les vérifications administratives seront closes 1 heure avant l'heure du Briefing et aucune modification ne pourra être effectuée passé ce délai.

A défaut de licence annuelle FFSA, un pilote pourra obtenir un Titre de Participation (licence à la journée) valable pour une seule épreuve.

Les demandes de Titre de Participation devront parvenir à Promo-Events par mail sur (twincup.sprint@laposte.net) au minimum 10 jours avant le début de l'épreuve, et devront rassembler tous les éléments nécessaires sur l'épreuve (certificat médical, permis de conduire en cours de validité...), afin d'obtenir l'acceptation de l'organisation, ASA, ou organisme délivrant. Le montant de la cotisation sera à régler à l'ASA ou l'organisme délivrant.

Les pilotes âgés de 16 à 18 ans seront acceptés, selon les conditions habituelles de la FFSA.

5.3 Vérifications techniques

Les véhicules devront être présentés aux vérifications techniques pendant la durée des vérifications prévues dans les horaires de l'épreuve. Cette vérification contrôle les aspects de sécurité, quelques points techniques et la conformité à la fiche FFSA.

Le contrôle technique est sous la responsabilité du Commissaire Technique FFSA et/ou un Commissaire Technique Twin'cup sprint. Chaque voiture doit être conforme au règlement technique Twin'cup sprint et FFSA. Seules les voitures ayant satisfait aux vérifications techniques seront autorisées à prendre part à cette épreuve et uniquement sous le numéro de course du concurrent contrôlé.



Des vérifications complémentaires pourront-être effectuées à tout moment à l'initiative du Promoteur.

Les responsables techniques de la FFSA, ont pouvoir de refuser une voiture à prendre part à une épreuve.

Les concurrents sont dans l'obligation de présenter leur voiture en parfait état de carrosserie, de mécanique, de sécurité et du respect du plan d'identification (numéros de course et publicité) sous peine de se voir refuser leur participation aux épreuves.

Pour les courses de challenge sprint et sprint longs les concurrents ont l'obligation d'acquérir auprès de Promo Events lors des vérifications administratives : 2 pneus neufs, qu'ils devront présenter montés sur l'avant de la voiture lors du départ des séances qualificatives et tout au long de la course ainsi qu'un jeu de plaquette qui devra être présent à l'arrivée des séances qualificatives et tout au long des courses des challenges sprint ou sprint long.

Pour rappel les pneus, pare-chocs et plaquettes de frein s'acquièrent obligatoirement auprès du promoteur Promo-Events qui est la seule habilité à les fournir aux concurrents.

Tout contrevenant se verra appliqué une pénalité financière de 100€ pour les plaquettes, de 200€ pour les pneus et de 400€ pour les pare-chocs. Il sera en outre déclassé du meeting et sera susceptible d'être exclu de l'ensemble des meetings de la Twin'cup sprint.

5.4 Briefing

Tous les pilotes et concurrents (confirmés ou débutants) engagés dans le Challenge Twin'cup sprint devront connaître l'ensemble des articles relatifs à la sécurité de la Règlementation FFSA pour les épreuves en circuit : Règles sportives, drapeaux, équipements....

Tous les pilotes, concurrents et chefs de team, doivent impérativement être présents durant toute la durée du briefing. Une feuille de présence devra être signée.

Toute absence ou retard au briefing sera passible d'une pénalité, selon les règles FFSA.

5.5 Epreuve

Chaque épreuve de la Twin'cup Sprints sera composée d'une séance d'essais qualificatifs de 30 min (15 min série A et 15 min série B) et 4 courses de 20 min (2 courses série A et 2 courses série B). Dans le cas d'un nombre important de participant, ce format pourra être doublé.

Chaque épreuve de la Twin'cup Sprints longs sera composée d'une séance d'essais qualificatifs de 20 minutes et d'une course de 45 min avec 1 arrêt obligatoire. La grille de départ sera composée par le



meilleur temps réalisés lors des essais qualificatifs Twin'cup Sprints longs pour une voiture. Dans le cas d'un nombre important de participant, ce format pourra être doublé.

Un arrêt obligatoire de 3 mn sera réalisé entre la 20^{ème} et la 30^{ème} minute **POUR TOUS LES CONCURENTS** et ainsi pour permettre le changement de pilote en cas de double monte. La fenêtre de changement de pilote pourra être modifiée par la direction de course, et les pilotes en seront avertis lors du briefing pilotes.

5.6 ESSAIS

5.6.1 Essais privés :

Des séances d'essais privés seront organisées la veille des courses (en fonction des disponibilités des circuits). Un circuit se réserve le droit de ne pas organiser d'essais privés.

Ces essais privés seront facultatifs ; les inscriptions, coûts, horaires et règlement seront communiqués avant chaque épreuve avec les horaires.

5.6.2 Essais qualificatifs :

Chaque pilote devra avoir pris part aux essais qualificatifs à raison d'un minimum de un tour chronométré par série. Si un même pilote participe aux deux séries (4 courses), il devra réaliser un tour qualificatif pour chaque série. La présence du pilote sera contrôlée par les commissaires. Sauf dérogation accordée par la Direction de Course, tout pilote arrivant après les séances d'essais qualificatifs ne pourra prendre part à l'épreuve.

Le meilleur temps de chaque pilote déterminera la grille de course 1 et de la course 2, cela pour chaque série A et B. La durée des essais peut être ajustée par la Direction de Course ou par le Promoteur, en fonction des circonstances.

Pour les sprints longs la grille sera déterminée par le meilleur temps réalisés par le véhicule lors des essais qualificatifs de la course sprint long.

5.7 Pré-grille

La pré-grille s'effectuera minimum 30 minutes avant le départ d'une séance officielle, essais qualificatif ou course. Toute intervention d'ordre mécanique ou ravitaillement en essence, est interdite en pré-grille. Pour tout retard à la pré-grille, le concurrent s'élancera de la voie des stands, sur ordre des commissaires de piste.



5.8 Courses

5.8.1 Type de départ :

Départ lancé, procédure allégée.

5.8.2 Equipage :

Pour les épreuves, l'équipage de chaque voiture pourra être composé de un ou plusieurs pilotes selon la nature de l'épreuve.

Twin'cup Sprints et sprint long : un ou deux pilotes (serie A et serie B).

Twin'cup Sprints Longs: un à deux pilotes

Peuvent participer à la course, les pilotes et véhicules inscrits et apparaissant dans la liste officielle des pilotes autorisés à prendre le départ de l'épreuve, pour autant qu'ils aient participé aux essais qualificatifs. Un même pilote peut effectuer l'ensemble des séries inscrites aux épreuves.

Seuls peuvent participer au sprint-long les véhicules inscrits et apparaissant sur la liste officielle des pilotes autorisés à prendre le départ.

5.8.3 Arrêt de la course et implications :

Toutes les voitures seront classées, quelle que soit la distance parcourue.

Si pour des raisons de sécurité ou autres, une épreuve doit être interrompue :

-aucun point ne sera attribué si moins de 25% de la durée prévue ont été parcourus

-la moitié des points sera attribuée si 25% à 75% de la durée ont été parcourus

-tous les points seront attribués si plus de 75% de la durée ont été parcourus

-si moins de 75% de la distance prévue ont été parcourus avant une interruption nécessaire, une deuxième partie de course peut être organisée, si la Direction de Course et/ou le promoteur en décident ainsi, dont la durée sera le pourcentage restant après l'interruption moins deux tours.



5.8.4 Divers :

Tous les points non précisés dans le présent règlement sont régis par la Règlementation FFSA.

Toute contestation relative à l'application des Règlements sera soumise au comité d'organisation, selon les règles et procédures définies par les règlements et annexes de la FFSA.

Promo-Events pourra modifier tout point du règlement dans un souci de sécurité. Dans ce cas, les concurrents en seront avertis par annexe au présent règlement.

ART.6 – DIFFERENDS SPORTIFS

6.1 Comportements et autorité :

Les pilotes et concurrents doivent en premier lieu observer les règlements, les directives de la Direction de Course et faire preuve d'une attitude et propos corrects. La Direction Sportive de l'épreuve a le pouvoir de mener à bien l'ensemble des litiges et différends sportifs, et est prise en concertation avec le promoteur.

Rappel : La Twin'cup sprint a pour but l'accès et la promotion du sport automobile, une attitude sportive est obligatoire, le non-respect de cette règle sera examiné devant le comité d'organisation.

6.2 Litiges : délais et matériel

Toutes les voitures devront être équipées d'une caméra intérieure (Gopro, caméra paluche ou autres), avec vue avant, filmant durant toutes les séances de l'épreuve (essais qualificatifs et courses) en parfait état de fonctionnement. Les images pourront être réclamées pour visionnage à tout moment en cas de différends entre deux concurrents. Tout concurrent ne disposant pas des images ne pourra pas prétendre à une quelconque contestation.

Le délai de réclamation est de 30 minutes après l'affichage des résultats auprès de la Direction de Course et du Promoteur.



6.3 Pouvoir sportif

Les pilotes, concurrents, organisateurs et officiels, s'en remettent au pouvoir sportif pour régler tout différend d'ordre sportif. Ils ne peuvent en aucun cas s'adresser aux juridictions Pénales, Civiles ou Commerciales.

ART.7 – CLASSEMENTS

7.1 Classement par course :

Un classement sera établi à l'issue de chaque course.

7.2 Attribution des points :

A l'issue de chaque course, les points seront distribués selon le barème suivant :

1^{er} : 30 pts

2^{ème} : 27 pts

3^{ème} : 25 pts

4^{ème} : 22 pts

5^{ème} : 20 pts

6^{ème} : 19 pts

7^{ème} : 18 pts

8^{ème} :

Pole Position : 2 pts pour la pole-position de chaque série

Meilleur tour en course : 1 pts pour chacune des courses

7.3 Classement général de la saison

Le classement général de la saison regroupera :

Pour la Twin'cup Spints les séries A et B. Ce classement sera établi en fonction du cumul des points marqués par un pilote sur l'ensemble des courses d'une série.

Dans un cas où le même pilote effectuerait les deux séries, son meilleur classement de sa meilleure série sera pris en compte pour le classement général.



En cas d'ex-aequo, le vainqueur sera celui qui aura remporté le plus grand nombre de victoires, puis le plus grand nombre de 2^{ème} place puis de 3^{ème} place, etc.

Des classements annexes calculés selon les mêmes principes pourront être établis.

Sera pris en compte pour le classement général pour un pilote, le meilleur classement de sa meilleure série.

En cas d'ex-aequo, le vainqueur sera celui qui aura remporté le plus grand nombre de victoires, puis le plus grand nombre de 2^{ème} place puis de 3^{ème} place, etc.

Des classements annexes calculés selon les mêmes principes pourront être établis.

Pour la Twin Cup sprints longs ce classement sera établi en fonction du cumul des points de chaque course. Si deux pilotes se partagent le volant lors d'une épreuve, ils marqueront le même nombre de points, fonction de leur classement de l'épreuve.

ART.8 – PENALITES /SANCTIONS

8.1 Cas général

En cas de litige, le Collège des Commissaires sportifs pourra être appelé à statuer sur les cas délicats ;

Tout comportement dangereux en piste (zigzag, bouchonnage, etc...), toute tricherie avérée, entraineront la convocation de l'intéressé devant le Collège des Commissaires Sportifs. Celui-ci pourra prendre toute sanction qu'il jugera appropriée, pouvant aller d'une pénalité jusqu'à disqualification définitive de la Twin cup sprint.

8.2 Cas particuliers du sprint long

Une fenêtre d'arrêt de 3 minutes minimum pour changement de pilote est prévue entre la 20^{ème} et la 30^{ème} minute de course. En cas de non-respect de cette fenêtre ou de changement de pilote hors de cette fenêtre, la voiture sera arrêtée au drapeau noir et mise hors course par la direction de course.

Si l'arrêt n'a pas pu s'effectuer dans la fenêtre en raison de circonstances exceptionnelles (procédure de Safety-car, drapeau rouge, etc.), il appartiendra à la direction de course d'appliquer ou non la sanction de mise hors course.

En cas de non-respect du temps minimum de 3 minutes d'arrêt entre la ligne d'entrée au stand et de celle de sortie des stands, une procédure de « Stop and go » d'une durée équivalente au temps d'arrêt manquant sera déclenchée par la direction de course.



ART.9 – PUBLICITE

- 1 Les équipes peuvent appliquer les publicités qu'elles souhaitent, pour autant que celles-ci soient en accord avec les règlements internationaux en vigueur et aux règlements particuliers des épreuves.
- 2 Les emplacements suivants sont réservés à Promo-Events :
L'emplacement des plaques d'immatriculations AV et AR
Les numéros de portières
Bas de custodes AR
Un espace sur chaque aile arrière.
- 3 Chaque mandataire pourra se réserver, pour les épreuves qu'il organise, d'autres emplacements.
- 4 Les autocollants fournis dans le cadre de la publicité obligatoire doivent être apposés aux endroits prévus, tels qu'ils sont livrés, sans modification de fond, de format ou de coloris.
- 5 Cette publicité doit être appliquée avant la vérification technique et doit rester en place durant la totalité des épreuves.
- 6 L'accès de la piste pourra être refusé à tout véhicule contrevenant et sa mise en conformité exigée avant de reprendre part à la course.
- 7 En cas d'absence d'une ou des publicités lors des essais, la voiture prendra le départ en fond de grille, en cas d'absence de celle-ci pendant la course, la voiture sera irrévocablement disqualifiée.
- 8 Aucune publicité allant à l'encontre ou étant en opposition avec l'un des annonceurs de Promo Events ne sera autorisée tant sur les voitures que sur les combinaisons, casques ou gants.

Suivent les signatures du (des) pilote (s) référent (s) de la voiture engagée sur les meetings Twin' Cup sprint précédées de la mention « bon pour accord » SIGNATURE (S) nom Prénom :